RAPPORT
D'ACTIVITÉ

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN 2021 2022

Conférence des évêques de France

SOMMAIRE

04 **Éditorial**
Par le père Hugues de Woillemont

06 **Retour sur 2021-2022**
Chronologie

14 **Lutte contre la pédophilie**
L'axe de la responsabilité
Les réalisations concrètes

22 **En route vers le Synode**
XVIe assemblée générale ordinaire

26 **Mobilisation des évêques**
pour l'écologie intégrale

30 **Finances de l'Église**

32 Loi confortant le **respect des principes de la République**

36 ***« Une fraternité qui se renouvelle »***
Lutter contre l'antisémitisme

41 ***« Ô mort, où est ta victoire ? »***
Lettre pastorale des évêques de France

44 ***Missel romain***
Par Bernadette Melois

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN

2021
2022

Foi, charité et espérance

DES SIGNES D'ESPÉRANCE

> *Réjouis-toi avec ceux qui se réjouissent. Pleure avec ceux qui pleurent. Sois l'ami de tous… Voici, mon frère, un commandement que je te donne: que la miséricorde l'emporte toujours dans ta balance, jusqu'au jour où tu sentiras en toi la miséricorde même que Dieu éprouve envers le monde.*

Les années 2021 et 2022 furent difficiles pour notre monde, à plusieurs titres, entre la guerre d'agression que subit l'Ukraine, les manifestations évidentes des conséquences du changement climatique et des transformations anthropologiques, en particulier autour de la fin de vie. Dans les pages qui suivent, vous trouverez quelques illustrations des signes d'espérance que l'Église catholique qui est en France cherche à vivre et à proposer, dans le respect de la diversité de notre pays.

Vigilances

Les événements récents vécus par l'Église catholique, entre la remise du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église par son président M. Jean-Marc Sauvé et les premières résolutions décidées par les évêques, témoignent de deux exigences indépassables. D'une part, l'écoute des personnes victimes de violences et d'abus d'autorité afin d'honorer le témoignage dont elles sont porteuses. Un long travail de reconnaissance et de prise en compte de la souffrance vécue a été initié ; il est loin d'être terminé ! D'autre part, l'ensemble des forces vives de l'Église catholique sont mobilisées pour assurer accompagnement et vigilance. De manière diversifiée, la responsabilité de chacun est engagée pour faire de l'Église une maison sûre.

Une vigilance s'exerce aussi vis-à-vis d'évolutions législatives ou règlementaires par lesquelles la liberté religieuse ou les convictions intimes de chacun risquent d'être moins bien respectées. Un dialogue respectueux mais responsable caractérise la

manière dont l'Église catholique entend inscrire son espérance dans notre société. Le souci des personnes vulnérables – en particulier de nos frères et sœurs en début et en fin de vie – constitue une boussole irremplaçable pour avancer ensemble vers une société plus humaine. Sur cette route exigeante, l'Église catholique qui est en France sera toujours engagée aux côtés d'autres acteurs qui œuvrent pour la dignité et la justice.

C'est aussi à propos de l'évolution du climat, du monde agricole, de formes nouvelles d'antisémitisme, que s'exerce la vigilance permanente des catholiques, femmes et hommes, laïcs et consacrés, diacres, prêtres et évêques. Des initiatives multiples, au plus près du terrain, se déploient, mobilisant des publics variés, permettent d'exercer ces différentes modalités de vigilance qui se veulent des signes concrets d'une espérance qui s'inscrit dans l'histoire, et d'une Église qui chemine avec toute l'humanité.

Cheminements

Au cœur des transformations radicales de notre monde, en lien avec les crises internes à l'Église catholique, celle-ci s'est engagée dans un processus synodal inédit. En mobilisant l'ensemble du peuple chrétien, en ouvrant ses lieux de débats aux femmes et aux hommes de bonne volonté, l'Église catholique cherche à devenir davantage « synodale ». Permettre un élargissement au moment où les discernements s'effectuent, écouter la voix de celles et de ceux qui ont plus de mal à s'exprimer, prendre en compte les « *joies et les espoirs, mais aussi les tristesses et les angoisses* » de nos contemporains selon l'expression de *Gaudium et spes* (Vatican II, 1965), partager l'exercice des responsabilités, sont des chantiers lancés par le pape François au niveau de toute l'Église. En France, des étapes essentielles ont été franchies grâce à l'engagement de nombreuses personnes, mais il reste encore du travail devant nous pour bénéficier de cette grâce de la synodalité.

Comme le montre l'état des finances de l'Église catholique en France, ce qui est en jeu avant tout, c'est la capacité des chrétiennes et des chrétiens à prendre au sérieux leur vocation baptismale, pour donner quelques signes de l'espérance qui les anime. Mobilisés par la joie de l'Évangile, celles-ci et ceux-ci sont les premiers responsables de la transmission de la foi et l'engagement dans le service des personnes vulnérables. Qu'elles en soient remerciées, qu'ils en soient remerciés ! Des signes d'espérance sont proposés ; ils sont modestes, sans doute, mais décisifs pour notre monde. ■

Père Hugues de Woillemont
Secrétaire général et porte-parole de la CEF

RETOUR SUR 2021

février

DÉCLARATION *LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ANTISÉMITISME ET L'ANTIJUDAÏSME*

Pour la première fois, le Conseil permanent de la CEF a reçu le Grand Rabbin de France, M. Haïm Korsia et le président du CRIF, M. Francis Kalifat, pour la remise solennelle de la déclaration « Lutter ensemble contre l'antisémitisme et l'antijudaïsme sera la pierre de touche de toute fraternité réelle ». Cette déclaration a été signée par la présidence de la CEF ainsi que par Mgr Didier Berthet, évêque de Saint-Dié et président du Conseil pour l'unité des chrétiens et les relations avec le judaïsme, accompagné de Mgr Thibault Verny, évêque auxiliaire de Paris, membre du Conseil pour l'unité des chrétiens et les relations avec le judaïsme. Les évêques redisent « *aujourd'hui combien la lutte contre l'antisémitisme doit être l'affaire de tous et ils affirment leur volonté de travailler avec tous ceux et toutes celles qui sont engagés dans cette lutte* ».

mars

VISITE DU SAINT-PÈRE EN IRAK

Lors du voyage du pape François en Irak, le Conseil permanent de la CEF a exprimé au Saint-Père son entier soutien par une déclaration par laquelle les évêques de France ont rappelé leur « proximité particulière avec les évêques d'Irak ».
Le Conseil permanent a invité les fidèles catholiques à prier pour les communautés chrétiennes de ce pays et pour l'ensemble de la population, adressant à l'occasion ses pensées et ses prières aux Irakiens résidant en France et particulièrement aux réfugiés de la guerre qui a ravagé ce pays.

VEILLÉES PASCALES AUX AURORES

Une fois de plus, la pandémie a bouleversé les célébrations de Pâques, en particulier la Vigile pascale. Cette célébration, cœur de la foi chrétienne, s'est trouvé modifiée en raison du couvre-feu. Pour en garder l'esprit et la symbolique, tout en se pliant aux circonstances, cette célébration s'est inscrite dans la part de nuit restante, faisant commencer la célébration de la Veillée pascale dès la rupture du couvre-feu, à 6 h 30, alors que le jour n'était pas encore levé. Les fidèles ont ainsi pu faire l'expérience sensible du passage de la nuit à la lumière dès la sortie de l'église dans le jour nouveau de Pâques, leur permettant de sentir plus que jamais la dynamique de la vigile qui est passage des ténèbres à la lumière qui ne s'éteint pas.

avril

juillet

VISITE DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON À LOURDES

Durant l'été, le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes a accueilli le Président de la République française. C'était la première visite d'un président la Ve République dans le plus grand sanctuaire catholique de France et l'un des plus importants au monde.
Le chef de l'État est venu manifester son soutien à une ville très durement touchée par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.
Cette visite coïncide avec la seconde édition de « Lourdes United », pèlerinage digital mondial, événement suivi lors de la première édition par 80 millions de personnes sur tous les continents pour lesquelles Lourdes est le sanctuaire du réconfort et de l'espérance.

RETOUR SUR 2021

juillet

PUBLICATION DU *MOTU PROPRIO TRADITIONIS CUSTODES*

Les évêques de France ont reçu, avec l'ensemble des fidèles de leurs diocèses, le *motu proprio Traditionis Custodes* du pape François rendu public le 16 juillet 2021. À la suite de ce texte, ils ont souhaité manifester aux fidèles célébrant habituellement selon le missel de saint Jean XXIII et à leurs pasteurs, «*leur attention, l'estime qu'ils ont pour le zèle spirituel de ces fidèles, et leur détermination à poursuivre ensemble la mission, dans la communion de l'Église et selon les normes en vigueur*». Ce *motu proprio* a résonné avec la publication attendue de la nouvelle traduction du Missel romain, enfin publiée après de nombreuses années de travail, en novembre.

août

ASSASSINAT DU P. OLIVIER MAIRE

Le père Olivier Maire, supérieur provincial des Missionaires Monfortains, âgé de soixante-et-un ans, a été tué, lundi 9 août 2021, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans le diocèse de Luçon par l'incendiaire présumé de la cathédrale de Nantes, en juillet 2020, qui avait trouvé accueil au sein de la communauté religieuse des Monfortains.
Les obsèques du père Olivier Maire «*mort victime de sa générosité, en martyr de la charité*» (Mgr Jacolin) ont été célébrées en la basilique de Saint-Laurent-sur-Sèvre et présidées par Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la CEF.

REPRISE DES VISITES *AD LIMINA* DES ÉVÊQUES DE FRANCE

En mars 2020, un premier groupe constitué des évêques des provinces de Rouen, Rennes, Poitiers, Tours et Bordeaux avait débuté cette visite suspendue sur décision du Saint-Siège en raison des risques liés au coronavirus. Début septembre, le Saint-Père a décidé la reprise des visites *ad limina* pour les évêques de France. La visite *ad limina*, du latin *ad limina apostolorum* («au seuil [des basiliques] des apôtres»), désigne la visite que chaque évêque fait périodiquement au Saint-Siège.

septembre

NOMINATIONS

Mgr Guillaume Leschallier de Lisle, nommé évêque auxiliaire de Meaux.

Mgr Denis Jachiet, nommé évêque du diocèse de Belfort-Montbéliard.

octobre

REMISE DU RAPPORT DE LA CIASE

Le 5 octobre 2021, après deux ans et demi de travaux, M. Jean-Marc Sauvé, président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) installée depuis le 8 février 2019 pour établir les faits sur les cas de pédophilie au sein de l'Église depuis 1950, a remis publiquement aux évêques de France et aux supérieurs des congrégations religieuses le rapport que l'Église lui a commandé trois ans plus tôt. Après avoir encouragé «*l'ensemble de l'Église catholique en France, paroisses, mouvements, communautés religieuses, etc., à prendre connaissance du rapport de la CIASE, aussi douloureux soit-il*», Mgr de Moulins-Beaufort a assuré que les évêques de France prendraient «*les mesures qui paraîtront justes et nécessaires*» découlant de ce rapport.

RETOUR SUR 2022

janvier

PUBLICATION DE *L'ESPÉRANCE NE DÉÇOIT PAS*

À l'approche de l'élection présidentielle de 2022, à travers la publication de *L'Espérance ne déçoit pas*, les membres du Conseil permanent ont souhaité attirer l'attention des candidats, des catholiques et de tous les citoyens sur ce qu'implique le choix de vivre en société, le respect inconditionnel de toute vie humaine, l'authentique promotion de la liberté et l'écologie intégrale. Ils ont ainsi manifesté à quel point les religions ne sont pas une menace pour la société mais peuvent au contraire contribuer à sa vitalité et à sa paix.

mars

PREMIÈRE JOURNÉE DE PRIÈRE POUR LES VICTIMES D'ABUS AU SEIN DE L'ÉGLISE

Dimanche 20 mars 2022 s'est déroulée la première journée nationale de prière pour les personnes victimes de violences et agressions sexuelles dans l'Église sur le thème « Témoins pour une vie nouvelle ». Plusieurs personnes victimes-témoins et des membres de différents services ont élaboré ensemble des intentions de prière, un chemin de croix à méditer ou encore un livret de prières mis à disposition des communautés locales, pour vivre et animer cette journée.

RASSEMBLEMENT NATIONAL RURAL

TERRES D'ESPÉRANCE

Initié en 2020 par une quarantaine d'évêques, le rassemblement national rural « Terres d'Espérance », organisé du 22 au 24 avril à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), proposait à tous les ruraux, l'espérance de l'Évangile, la lumière de *Laudato si'* et de l'écologie intégrale ainsi que la parole d'une Église servante des plus éprouvés. Piloté par la Mission en monde rural, avec des organisations ecclésiales et des communautés religieuses, cet événement a rassemblé de nombreux témoins et des porteurs de projets innovants.

avril

mai

VOYAGE D'UNE DÉLÉGATION D'ÉVÊQUES AU LIBAN

Du 8 au 12 mai 2022, une délégation de la Conférence des évêques de France s'est rendue au Liban à la rencontre des patriarches libanais, des communautés religieuses locales et des plus démunis.
L'occasion pour la Conférence des évêques de France, de redire son amitié pour ses frères et sœurs chrétiens du Liban.

RETOUR SUR 2022

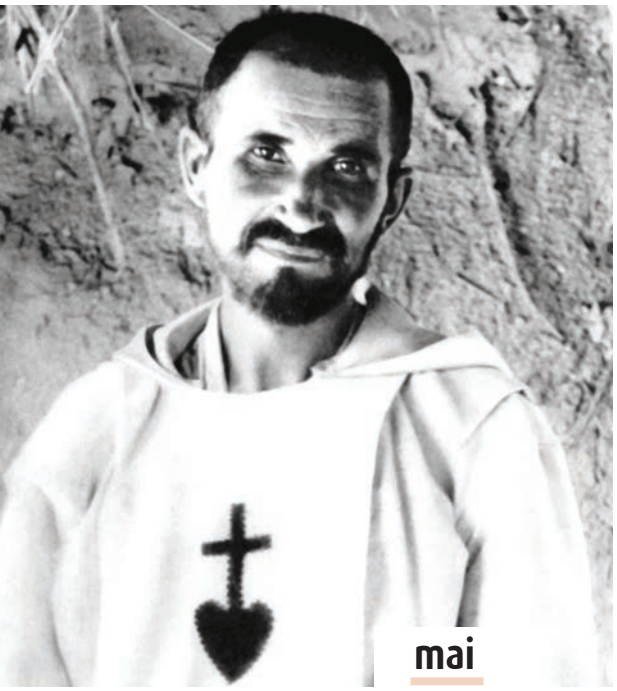

mai

CHARLES DE FOUCAULD ET PAULINE JARICOT

La canonisation de Charles de Foucauld fut célébrée le dimanche 15 mai. Le bienheureux a été proclamé saint par le pape François lors de la messe célébrée sur la place Saint-Pierre de Rome. Deux autres Français, Marie Rivier et César de Bus, ont également été canonisés. Une semaine plus tard, le cardinal Luis Antonio Tagle, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, présidait à Lyon la messe de béatification de Pauline Jaricot, missionnaire laïque lyonnaise du XIXe siècle.

CARDINALAT DE MGR JEAN-MARC AVELINE

Le consistoire du 27 août 2022 a vu la création de 21 nouveaux cardinaux, parmi lesquels un Français, Mgr Aveline, archevêque de Marseille, qui rejoint les autres cardinaux ayant la charge d'élire un nouveau Pape en conclave.

août

LANCEMENT DES JMJ LISBONNE 2023

Du 1er au 6 août 2023, les jeunes catholiques du monde entier ont rendez-vous à Lisbonne pour les 37e Journées mondiales de la jeunesse. Après un temps de préparation et de formation pour les 160 délégués JMJ des diocèses de France (notamment en août à Taizé), les inscriptions furent officiellement ouvertes en novembre.

août

PÈLERINAGE DES SERVANTS D'AUTEL À ROME

2500 jeunes filles et garçons originaires de 51 diocèses ont participé au pèlerinage national des servants d'autel qui s'est tenu à Rome du 22 au 26 août.

Un séjour ponctué de célébrations dans les basiliques majeures de la ville éternelle mais aussi par l'audience du Pape qui a remercié les jeunes pour leur engagement concret au service de l'Évangile.

septembre

VOYAGE D'UNE DÉLÉGATION D'ÉVÊQUES EN UKRAINE

Du 17 au 19 septembre, le Président, Mgr Éric de Moulins-Beaufort et le père Hugues de Woillemont, ont rendu visite à son Excellence Sviatoslav Shevchuk, archevêque majeur de Kiev et primat de l'Église gréco-catholique ukrainienne. La délégation catholique française a assuré de son appui les Ukrainiens dans leur lutte pour une paix juste, et pour le bien de toute l'Europe.

Lutte contre la pédophilie. L'axe de la responsabilité

Les travaux préparatoires de l'APEX de février 2021, l'Assemblée plénière de mars et le grand choc du rapport de la CIASE ont conduit à la reconnaissance de la responsabilité de l'institution ecclésiale. L'Assemblée plénière de 2022 a visé à un renforcement des pratiques ainsi qu'à une formation des évêques à la fois juridique, canonique et pastorale.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE, FÉVRIER 2021

Inscrite à l'agenda des évêques de France en plus des deux assemblées annuelles habituelles, une Assemblée plénière extraordinaire s'est tenue du 22 au 24 février 2021. Elle avait pour objectif d'approfondir la réflexion des évêques sur la notion de responsabilité dans le cadre des violences sexuelles sur mineurs commises au sein de l'Église catholique.

Réunis dans un format inédit, les évêques ont accueilli une trentaine d'invités : personnes victimes, membres des groupes de travail mis en place en novembre 2018, membres de cellules d'accueil et d'écoute et responsables ecclésiaux. Cette APEX a permis de susciter des échanges de points de vue entre les différents participants et d'approfondir la réflexion des évêques sur la notion de responsabilité dans le cadre des violences sexuelles sur mineurs commises au sein de l'Église catholique. Cette notion était abordée sous diverses acceptions et selon divers angles : psycho-social, philosophique, théologique, biblique, historique… Les évêques ont eu à leur disposition de nombreuses contributions qui provenaient par exemple des interventions tenues lors du sommet de Rome sur les mineurs convoqué par le Pape, à Rome, en février 2019.

Dans la soirée du 22 février, la pièce du comédien et auteur Laurent Martinez, *Pardon ?* a été retransmise aux participants. Elle a suscité des échanges fructueux et des remarques intéressantes entre le public, l'auteur et les comédiens.

Cette session s'inscrivait dans la perspective de l'Assemblée plénière de mars 2021 dont le but était d'engager l'Église en France dans un dispositif capable de la conduire sur un chemin de vérité et restaurer ainsi des liens de confiance avec les personnes victimes de ces agissements criminels.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE - MARS 2021

À l'issue de cette Assemblée de mars 2021, les évêques ont voté des décisions exprimées en une série de onze résolutions. La première établissait la reconnaissance de différents niveaux de responsabilités : celle des auteurs mais aussi celle des évêques défaillants dans le traitement de ces affaires, « *manquant ainsi gravement à la vérité de l'Évangile* » (résolution 1). La résolution numéro deux acte une transformation de la « cellule permanente » en un Conseil de prévention et de lutte contre la pédophilie et la création d'un nouveau service national chargé de la protection des mineurs. Elle inscrit ainsi la prévention et la lutte contre les violences dans l'organisation ordinaire de l'Église.
Les autres résolutions balayaient les champs de la dimension mémorielle : le troisième vendredi de Carême serait dédié à la mémoire de ces événements terribles ; la dimension financière avec la création du fonds SELAM et de son abondement, mais aussi des moyens structurels de prise en charge et de suivi des décisions prises par les évêques ainsi que l'accompagnement des auteurs.

Ces onze résolutions étaient accompagnées d'une *Lettre des évêques aux catholiques de France*, du 26 mars 2021 dans laquelle ils lançaient un double appel ainsi que des mots de repentance :

- « *Soyons tous vigilants et actifs pour faire de notre Église une "maison sûre". Le silence, l'indifférence, une déférence non ajustée, ne doivent plus l'emporter sur le devoir d'interpeller voire d'alerter quand est repéré un problème de comportement de la part de qui que ce soit* […].
- *Aidons les personnes victimes. Au nom de l'unité du Corps que nous formons dans le Christ, nous devons* ensemble *apporter aux personnes victimes les aides dont elles ont besoin, et mettre en œuvre les différentes mesures ci-dessus exposées, nécessaires pour renouveler en vérité notre Église.*

- *Nous vous exprimons notre honte et notre tristesse que ceux qui auraient dû être des pasteurs vous conduisant aux sources vives, aient pu être des dangers, destructeurs des "petits" confiés par Jésus.* »

REMISE DU RAPPORT DE LA CIASE - OCTOBRE 2021

Après deux ans et demi de travaux impactés par la crise sanitaire, la Commission indépendante sur les abus sexuels en Église a pu rendre son rapport à ses deux mandants (CEF et CORREF) le mardi 5 octobre 2021. M. Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État, avait été désigné président de cette instance indépendante composée de membres aux compétences variées et reconnues dans leur domaine, avec la lettre de mission suivante :

- faire la lumière sur les abus sexuels commis sur les mineurs et les personnes vulnérables dans l'Église depuis 1950 ;
- étudier la manière dont ces affaires ont été traitées en tenant compte du contexte ;
- enfin, évaluer les mesures prise par les mandants depuis les années 2000 et faire des préconisations.

Le rapport remis révèle l'ampleur du phénomène et conclut au caractère « systémique » des violences sexuelles et des abus d'autorité commis dans les structures ecclésiales. Résolument compassionnel, il met les personnes victimes au centre de cette enquête et leur donne la parole dans un recueil saisissant intitulé *De victimes à témoins*. Les auteurs du rapport établissent 45 recommandations déclinées au fur et à mesure de leurs analyses.

« *Nous encourageons vivement l'ensemble de l'Église catholique en France, paroisses, mouvements, communautés religieuses, etc., à prendre connaissance du rapport de la CIASE, aussi douloureux soit-il, et à inviter leurs membres à en parler les uns avec les autres. C'est là notre devoir moral pour les personnes victimes et leurs proches et aussi pour les générations à venir : regarder cette terrible réalité pour pouvoir ensemble y faire face et travailler à une Église plus digne de l'humanité et du Christ qu'elle annonce* » conclut gravement Mgr Éric de Moulins-Beaufort devant M. Sauvé à la réception du rapport. L'onde de choc du rapport a bouleversé toute la société et particulièrement l'Église en France. Elle a profondément modifé l'organisation et l'ordre du jour de l'Assemblée plénière suivante. Des personnes victimes, des responsables de divers mouvements, des jeunes engagés par ailleurs dans l'Église ont été invités à venir échanger avec les évêques pour trouver un chemin de dialogue et un avenir possible ensemble dans l'Église.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE - NOVEMBRE 2021

L'Assemblée plénière de novembre 2021 marque certainement un tournant dans cette lutte engagée maintenant depuis plus de vingt ans et particulièrement depuis 2016. Le 6 novembre 2021, trois jours après le début de ces travaux, a eu lieu, dans la matinée, un temps de recueillement et de pénitence à la mémoire des personnes victimes. Réfléchi et préparé avec elles, il s'est déroulé en deux temps :

- Un temps mémoriel devant la photographie de la sculpture d'un enfant qui pleure. Apposée au mur de l'hémicycle, dissimulée derrière un tissu, puis dévoilée, elle a été présentée ainsi à la méditation de tous. Elle était accompagnée d'un texte poignant écrit par une personne victime.
- Puis un temps pénitentiel vécu par les évêques, les religieuses et les religieux, des personnes victimes et les laïcs présents au pied d'une croix dressée sur l'esplanade. C'est dans le recueillement et le dépouillement qu'a été exprimée la demande de pardon à Dieu.

Les évêques de France ont pu vérifier qu'ils étaient d'accord pour reconnaître :

- la responsabilité institutionnelle de l'Église dans les violences qu'ont subies tant de personnes victimes ;
- la dimension systémique de ces violences : au sens où elles ne sont pas seulement le fait d'individus isolés, mais ont été rendues possibles par un contexte global ;
- que cette responsabilité entraîne un devoir de justice et de réparation, qui ouvre la possibilité de demander pardon en vérité.

Des mesures réévaluées et engageantes pour l'Église de France ont été désormais votées et mises en œuvre :

- Création de l'Instance nationale indépendante de réparation (INIR), dirigée par Mme Marie Derain de Vaucresson.
- Création d'un tribunal pénal national, institué le 5 décembre 2022 à la CEF.
- Constitution de neuf nouveaux groupes de travail pilotés par M. Hervé Balladur, et qui rendront leurs travaux en mars 2023.
- Création du Service national de protection des mineurs, en janvier 2022, d'après la résolution n° 3 de mars 2021 : « *Placé sous la responsabilité du nouveau Conseil de prévention et lutte contre la pédophilie, il est au service des évêques et des services et acteurs diocésains en charge de la protection des mineurs, de la prévention et de la lutte contre la pédophilie et les violences et agressions sexuelles.* » Les évêques ont nommé Mme Ségolaine Moog directrice de ce nouveau service. Sa mission s'exerce dans les domaines suivants : assurer un travail d'expertise et de suivi, recueillir les conclusions des groupes de travail CEF-CORREF et accompagner la mise en œuvre des décisions post-CIASE, travailler avec les réseaux, rendre compte, assurer la gestion de la boîte mail de dépôt de témoignages, travailler en transversalité.

Parmi les mesures confiées au CPLP et au SNPM, notons l'élaboration d'une charte de bientraitance finalisée et diffusée en juin 2022 dans les diocèses. Ainsi que la création d'un référentiel pour les cellules d'accueil et d'écoute qui a pu être diffusé en décembre 2022 et qui donnera lieu dans quelques mois à un audit tel que demandé par les évêques.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE - NOVEMBRE 2022

L'Assemblée plénière de novembre 2022, dont les travaux devaient porter sur la transformation de la Conférence des évêques de France, a été elle aussi troublée et bousculée par les révélations concernant des évêques émérites. Particulièrement affectés, les évêques ont confié être sous le choc. Ils ont décidé la constitution d'un « conseil de suivi » à la disposition des évêques concernés par une procédure relative à un autre évêque en complément du *motu proprio Vos estis lux mundi*, du 7 mai 2019. Les votes de cette Assemblée plénière visent à un renforcement des pratiques ainsi qu'à une formation des évêques à la fois juridique, canonique et pastorale.

Le 8 novembre 2022, à l'issue de cette Assemblée, les évêques ont adressé à tous les fidèles un message intitulé *Bouleversés et résolus* :

« *Chers frères et sœurs,*
Réunis en Assemblée plénière à Lourdes, nous avons entendu la stupéfaction, la colère, la tristesse, le découragement suscités par ce que nous apprenons au sujet de Mgr Michel Santier, ancien évêque de Luçon, puis de Créteil, et maintenant au sujet de Mgr Jean-Pierre Ricard, ancien archevêque de Montpellier puis de Bordeaux.
Nous sommes conscients que ces révélations affectent douloureusement les personnes victimes, en particulier celles qui

avaient choisi de nous faire confiance. Nous constatons l'ébranlement de nombreux fidèles, de prêtres, de diacres, de personnes consacrées. Ces sentiments sont également les nôtres. Membres d'un même corps ecclésial, nous sommes nous aussi blessés, atteints en profondeur.

Dans le cas de Michel Santier, nous avons vivement conscience des responsabilités qui nous reviennent et nous avons travaillé pendant notre Assemblée à identifier les dysfonctionnements et les erreurs qui ont mené à une situation choquante pour tous. Certains ont pu se demander si le droit de l'Église n'organisait pas une forme d'impunité ou de traitement particulier des évêques. Ils pensent, à juste titre, que la responsabilité épiscopale renforce chez ceux qui l'exercent le devoir de droiture et la légitime exigence des fidèles comme de l'institution ecclésiale. Nous le redisons avec force : il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir, d'impunité des évêques.

En raison même de la nature de leur charge apostolique, les évêques dépendent directement du Saint-Siège. Les procédures qui les concernent sont plus complexes et prennent davantage de temps. Nous nous engageons à travailler avec le Saint-Siège aux clarifications et aux simplifications qui s'imposent. Nous avons décidé de mettre en place un conseil de suivi qui nous permettra de ne pas affronter seuls et entre nous ces situations.

Certains s'interrogent : dans les circonstances présentes, quel crédit donner aux engagements pris il y a un an pour tirer les conséquences du rapport de la CIASE ? Nous pouvons en donner l'assurance : une transformation des pratiques est bel et bien en cours, avec l'aide de nombreux fidèles laïcs particulièrement qualifiés, dont des personnes victimes. Des décisions sont déjà prises et mises en œuvre. Diocèses et mouvements d'Église s'impliquent de manière plus construite dans la protection des mineurs. Les groupes de travail décidés il y a un an rendront leurs conclusions en mars 2023. Nous venons de faire un point d'étape avec eux au cours de cette Assemblée. Ce travail de fond commence à porter du fruit. Nous continuerons sur cette lancée.

Une autre question habitait nos cœurs au début de l'Assemblée plénière : y a-t-il, y aura-t-il d'autres affaires de ce genre ? La condition humaine étant ce qu'elle est, nul nest à l'abri de fautes graves et dramatiques. Mais nous pouvons et nous voulons renforcer dans l'Église les processus qui les limitent au maximum et les traitent adéquatement quand elles surviennent. Dans ce contexte, le communiqué du cardinal Jean-Pierre Ricard nous a tous bouleversés. Son initiative de révéler lui-même un fait grave de son passé est importante. Nous avons mentionné l'ensemble des situations que nous connaissons. Elles concernent des évêques qui ne sont plus en fonction. Elles ont toutes fait l'objet d'un traitement judiciaire.

Frères et sœurs, humblement mais de tout cœur, nous continuons le travail entrepris pour que l'Église soit une maison plus sûre. Les personnes victimes demeurent plus que jamais au cœur de notre attention. Vos attentes et vos exigences sont légitimes et vraiment entendues. Nous les accueillons comme venant du Seigneur lui-même. C'est tous ensemble, nous en avons conscience, que nous pouvons contribuer à une fidélité renouvelée à l'Évangile.

Telle est notre détermination résolue. Telle est notre humble prière. » ■

« BOULEVERSÉS ET ACCABLÉS, NOUS COMPRENONS ET NOUS PARTAGEONS LE TROUBLE ET L'INQUIÉTUDE AINSI QUE LA COLÈRE QUE SUSCITE L'INSTITUTION ECCLÉSIALE. »

Mgr Éric de Moulins-Beaufort
lors de l'Assemblée plénière
de novembre 2021.

Conférence
des évêques
de France

LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE.

LES RÉALISATIONS CONCRÈTES

● SITE INTERNET ●

Le site **abus-quefaitleglise.catholique.fr** permet de suivre les progrès dans la mise en place des résolutions prises en mars et novembre 2021, ainsi qu'en novembre 2022 par les évêques de France face aux abus et agressions sexuelles commis au sein de l'Église catholique en France.

● INIRR ●

Issue de la décision du 8 novembre 2021 prise en Assemblée plénière par la Conférence des évêques de France (CEF), l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église, quand elles étaient mineures. La présidente de l'INIRR est Mme Marie Derain de Vaucresson

contact@inirr.fr – 41 boulevard du Montparnasse – 75006 Paris

● SELAM ●

Réunis en Assemblée plénière en mars 2021, les évêques de France ont voté la mise en place d'un fonds de dotation. La reconnaissance du Fonds de solidarité et de lutte contre les agressions sexuelles sur mineurs (SELAM), a été publiée au *Journal officiel* le 31 juillet 2021.

Le fonds est géré par un conseil d'administration composé de seize administrateurs, majoritairement des laïcs. Établi pour une durée de six ans, le conseil d'administration est présidé par M. Gilles Vermot-Desroches. Les diocèses sont des contributeurs essentiels mais non exclusifs de ce fonds. La possibilité de soutenir le fonds par des dons est ouverte à toute personne physique ou morale qui en a la capacité et le souhait. L'abondement du fonds permet de déployer l'ensemble des démarches nécessaires à la reconnaissance et la réparation, et d'accélérer les projets de prévention. Le fonds SELAM reçoit de l'INIRR des préconisations de réparation pécuniaire et décide des attributions de celles-ci dans la limite des moyens qu'il obtient et alloue à cette priorité.

● TPCN ●

Officiellement installé le 5 décembre 2022, le tribunal pénal canonique national de la CEF (TPCN), interne à l'Église catholique en France, traitera des délits canoniques commis par des clercs ou des laïcs. Destiné à remplacer en matière pénale les tribunaux diocésains ou interdiocésains qui existent en France, sa compétence s'étendra à tout le territoire national. Sa création a été votée par l'ensemble des évêques de France lors de leur Assemblée plénière de mars 2021. Conformément aux recommandations de la CIASE (n° 40), son fonctionnement repose sur des jugements collégiaux et l'intégration en son sein de prêtres experts, de juges et autres collaborateurs, prêtres et laïcs spécialement formés. Il s'agit d'un tribunal canonique inédit qui n'existe, sous cette forme et avec ce champ de compétences, au sein d'aucune autre conférence épiscopale dans le monde. Le TPCN jugera les délits contre la foi et l'unité de l'Église, contre les autorités ecclésiastiques et l'exercice des charges (par exemple les délits financiers), contre la bonne renommée, les obligations spéciales auxquelles sont tenus les clercs et les religieux ainsi que certains

Réunis en Assemblée plénière en mars 2021, les évêques de France ont voté la mise en place d'un fonds de dotation.

délits contre la vie, la dignité et la liberté humaine (par exemple les agressions sexuelles sur majeurs).

● NEUF GROUPES DE TRAVAIL

Lors de l'Assemblée plénière de novembre 2021, un mois après la réception du rapport de la CIASE, les évêques ont décidé d'un ensemble de mesures pour poursuivre et intensifier la lutte contre les violences sexuelles et abus sur mineurs et personnes vulnérables dans l'Église. Parmi ces résolutions, l'une d'elle vise à la constitution de neuf groupes de travail chargés de conduire une réflexion de fond sur la question et de faire des propositions concrètes.

Ces groupes de travail abordent le sujet, dont le caractère systémique a été reconnu, sous de multiples angles parmi lesquels : déterminer les bonnes pratiques en cas de signalement, développer une culture de la prévention dans le discernement vocationnel et la formation des futurs prêtres, l'accompagnement du ministère des prêtres et des évêques, l'accompagnement spirituel et le sacrement du pardon, intensifier la collaboration des laïcs avec la Conférence des évêques de France, analyser avec un regard renouvelé les causes des violences et agressions sexuelles.

Mis en place en mars 2022, ces neuf groupes de travail, qui comptent en leurs rangs des personnes victimes, mobilisent un peu plus de cent personnes, femmes et hommes à parité, venant d'un peu partout en France, de tous états de vie (deux tiers de laïcs, un tiers de religieuses, religieux, prêtres, évêques).
Afin d'élargir encore leur réflexion, ils ont réalisé plus de 120 auditions à fin 2022. Leurs analyses et propositions sont attendues en mars 2023 à l'occasion de l'Assemblée plénière de printemps. ■

En route vers le Synode

Initialement prévue en 2022, la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques s'ouvre en octobre 2021 sur le thème : « Pour une Église synodale : communion, participation et mission ».

UN AGENDA BOUSCULÉ

11 septembre 2021, les évêques de France reçoivent dans leur maison de la CEF le cardinal Mario Grech, secrétaire général du Synode des évêques, et sœur Nathalie Becquart, sous-secrétaire. Au cours de leur prise de parole, les invités mettent en évidence que la démarche synodale, engagée pour deux ans par le pape François quelques mois plus tôt, est constitutive de l'Église elle-même. Il l'a voulue pour faire participer l'ensemble du peuple de Dieu à la vie et à la mission de l'Église.

Durant cette journée, le cardinal Grech rappelle que le souhait du Pape par ce Synode est de nous apprendre davantage à marcher ensemble, sous la conduite de l'Esprit Saint. Sœur Nathalie Becquart, quant à elle, insiste sur la liberté de chaque diocèse, sa capacité à adapter la consultation en fonction de la réalité concrète déjà vécue.

Pour accompagner et coordonner ce chemin synodal en France, une équipe a été constituée sous la responsabilité de Mgr Alexandre Joly, alors évêque auxiliaire de Rennes. Dans

Intervention de Mgr Alexandre Joly dans la crypte de la basilique de Fourvière. Assemblée plénière extraordinaire de Lyon, le 14 juin 2022.

chaque diocèse, un référent synodal est nommé par l'évêque. Il est entouré d'une équipe plus ou moins développée suivant les possibilités de chaque territoire. Ces référents disposent dès le mois de septembre du document préparatoire (qui pose la question clef du « marcher ensemble » dans les Églises particulières, et offre dix thèmes d'entrée dans le processus). Une page dédiée est ouverte sur le site de l'Église en France. On y trouve tout au long de l'année tous les documents et outils publiés. Des comptes Facebook et Twitter « synode2023Fr » sont créés pour faire vivre le réseau.
Régulièrement, au cours de l'année, l'équipe nationale réunit en visioconférence les référents pour faire le point. Prière commune à l'Esprit Saint, échanges stimulants sur le sens et la méthode, ce réseau des référents a servi la dynamique synodale tant au niveau des diocèses que pour la CEF.

L'OUVERTURE

Le 9 octobre, Lucie Lafleur, membre de l'équipe nationale, représente l'Église en France lors de l'ouverture officielle à Rome. Avec un enthousiasme qu'elle sait partager, elle relaie cette parole : « *La synodalité dans nos paroisses n'est pas optionnelle, elle est essentielle.* »
Le 17 octobre, quasiment tous les diocèses de France, en communion avec l'Église universelle, se mettent en marche. D'un diocèse à l'autre, les modalités diffèrent avec créativité… Certains ouvrent le synode au cours de vêpres (Paris, Gap), d'une messe ou d'une ordination diaconale (Lille). D'autres manifestent cette entrée par une marche plus ou moins étirée (Rouen, Blois, Valence…) ou se retrouvent dans un lieu de pèlerinage (Gap à Notre-Dame du Laus, Vannes à Saint-Anne d'Auray). D'autres encore organisent une grande assemblée diocésaine (Rennes, Bayeux-Lisieux…), une fête (Saint-Denis) ou réunissent le conseil diocésain de pastorale pour une première consultation (Nîmes, Poitiers, Toulouse, Toulon…). À Autun, un bâton de marche est remis officiellement par l'évêque à chaque référent paroissial. L'ouverture a lieu parfois dans plusieurs paroisses du diocèse en même temps (Nancy, Sens…). En novembre, lors de l'Assemblée des évêques à Lourdes, c'est dans un esprit synodal que les évêques travaillent avec leurs invités et prennent des résolutions importantes. Ce moment clef marque les esprits. Il inspire en partie la suite du travail synodal dans les diocèses.

L'ESPRIT SAINT SOUFFLE

De novembre 2021 à avril 2022, partout en France, l'Église est en synode. Les référents et les équipes proposent des questionnaires, des livrets, des « kits » de réunion, des parcours, des temps de partage… Mais aussi, de manière originale, un set de table (Poitiers), des recettes « pour un repas synodal réussi » (Rodez) ou encore un plateau de jeu (Marseille).
Dans les paroisses, les mouvements, les associations, les initiatives sont nombreuses pour toucher un maximum de personnes. On citera parmi elles :

- Les efforts faits pour sensibiliser les enfants par l'ACE, mais aussi par les services de catéchisme des diocèses (Troyes, Rennes, Toulouse qui propose un jeu de l'oie…)
- Les propositions pour les jeunes de la pastorale des jeunes et vocations, des Scouts de France ou de la JOC. Parmi les propositions diocésaines, Paris organise un « apéro-synode ».
- Le souci d'entendre la parole des plus pauvres avec le réseau Saint-Laurent, la Fraternité Pierre d'Angle ou le Secours catholique. Dans le diocèse de Rouen ces rencontres provoquent la création d'une fête, « le parvis de la fraternité », construite avec des personnes en précarité. Notons aussi que le Centre Sèvres a organisé le 27 janvier un colloque « Entendre la voix des plus pauvres dans le processus synodal ».
- La place voulue pour les personnes handicapées. À Toulouse, une fiche « traduction en Facile à Lire et à Comprendre »

permet d'organiser des réunions. Au sein de la communauté de l'Arche, on assiste à de beaux moments de prière et de partage (diocèse d'Avignon). La pastorale des sourds envoie sa propre contribution.

Durant cette phase diocésaine, si la plupart s'intègrent à la démarche de leur diocèse, certains groupes chrétiens choisissent d'organiser leur démarche synodale jusqu'à envoyer leur propre contribution : des instituts de formation (Faculté théologique de Strasbourg, Centre Sèvres, un groupement de cinq centres universitaires en régions), des mouvements (MRJC, ACE, CCFD), les Semaines sociales de France, Taizé ou encore des groupes informels (divorcés remariés, médecins, organistes…). On estime à plus de 150 000 le nombre de personnes ayant pu participer, d'une manière ou d'une autre, à cette étape diocésaine.

LE TEMPS DES SYNTHÈSES

Restait un exercice difficile, celui de la synthèse nationale. Selon les instructions romaines, celle-ci ne devait guère dépasser dix pages… La même instruction avait été transférée aux diocèses. Mais ce sont au total 95 synthèses diocésaines parvenues à la mi-mai qu'il fallait lire puis analyser pour produire cette synthèse !

Lors d'un long week-end, les 22-23 mai, douze relecteurs issus du réseau des référents ont pris le temps de lire chacune des synthèses diocésaines ainsi que quelques-unes des contributions non diocésaines. Méthodiquement, ils en ont repéré les lignes fortes. Très rapidement, et très clairement, des thèmes récurrents sont apparus : l'importance donnée à la Parole de Dieu, l'urgence de retrouver des signes parlant et crédibles pour la société d'aujourd'hui, le goût pour les petites fraternités, prenant des formes bien différentes mais manifestant toujours l'attente d'une plus grande proximité. Deux rédacteurs, les théologiens Isabelle Morel et François Odinet, ont ensuite eu la charge de réaliser ce qui porte le nom de « collecte nationale ».

« CETTE EXPÉRIENCE SYNODALE FUT UNE BELLE EXPÉRIENCE SPIRITUELLE, AVEC BEAUCOUP DE JOIE ET DE FRATERNITÉ. LES INVITÉS ONT APPRÉCIÉ DE VIVRE UNE VRAIE PROXIMITÉ AVEC LES ÉVÊQUES. »

L'ASSEMBLÉE DE LYON
14 ET 15 JUIN 2022

Avant d'envoyer cette collecte à Rome, il fallait encore que soient réunis les évêques de France. Pour cette Assemblée extraordinaire, et pour exercer leur discernement, les évêques ont voulu s'entourer d'invités au fait du processus issus, pour la plupart des équipes synodales diocésaines.

Dans le cadre de l'Université catholique de Lyon, l'Assemblée était donc composée de 95 évêques et 95 invités (dont 50 femmes, 20 prêtres et 4 diacres). Sous la direction du secrétaire général des évêques de France, le P. Hugues de Woillemont (également membre de l'équipe nationale du synode), une vingtaine de membres de la CEF fournirent un travail remarquable de logistique, de communication et d'animation. Ces deux jours commencèrent naturellement par une marche ensemble sur la colline de Fourvière depuis la maison de Pauline Jaricot, achevée par une prière à l'Esprit Saint et une eucharistie dans la basilique. Une exhortation spirituelle de Mgr Joly permit, au cours de la matinée, de préparer chacun à la complexe articulation « synodalité-primauté-collégialité ».

À travers le travail des évêques et des invités, on s'aperçut très vite que, si la collecte des synthèses recueillait une quasi-

Temps de réflexion entre les référents diocésains. Assemblée plénière extraordinaire de Lyon, le 15 juin 2022.

unanimité, le texte préparatoire d'accompagnement, lui, suite au travail d'amendement de l'après-midi ne satisfaisait personne. Il fut donc rejeté pour être entièrement retravaillé dans la soirée. Certains terminèrent le travail tard dans la nuit.

Ce texte d'accompagnement de la collecte nationale a permis d'exprimer le discernement des évêques sur les fruits du synode en France. Il fut voté par eux le mercredi matin puis applaudi par l'assemblée des invités. Pour beaucoup de personnes présentes, cette expérience synodale fut une belle expérience spirituelle, avec beaucoup de joie et de fraternité. Les invités ont apprécié de vivre une vraie proximité avec les évêques.

Ce n'est qu'une étape. L'*instrumentum laboris* publié à l'automne par le secrétariat général du synode annonce l'Assemblée continentale prévue à Prague en février 2023. L'Église universelle poursuit son apprentissage de la synodalité. ■

Ce texte de Guillaume Houdan, diacre et membre de l'équipe national du synode est issu du *Documents Épiscopat*, « La Synodalité, expérience de fraternité et de communion ».

Mobilisation des évêques pour l'écologie intégrale

Largement consacrée aux enjeux écologiques, avec la rencontre de plusieurs témoins très engagés et en présence de nombreux invités diocésains, l'Assemblé plénière de novembre 2019 avait conduit les évêques à faire de l'écologie intégrale une priorité de leur travail collégial pour une durée de trois années.

Face aux questions graves et urgentes de notre temps, il s'agissait de creuser le sillon de l'encyclique *Laudato si'*, afin de faire en sorte que les catholiques de France s'approprient pleinement les principes de l'écologie intégrale et entrent concrètement sur le chemin de conversion proposé par le pape François. En dépit des perturbations inévitablement provoquées par la pandémie, ce cap a bel et bien été tenu, marquant de son empreinte les années 2020-2021 et 2021-2022 et suscitant un sensible approfondissement de la mobilisation aux échelles nationale et diocésaine.

L'ÉCOLOGIE INTÉGRALE AU PROGRAMME DES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Dans l'élan de l'Assemblée de novembre 2019, un cycle écologique s'est déployé lors de chacune des cinq Assemblées suivantes. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des enjeux (le fameux « *tout est lié* » de l'encyclique...), il était évidemment impossible d'embrasser tous les aspects pris en compte par l'écologie intégrale, mais les angles d'exploration retenus ont cependant permis une approche très large.

Si les évêques n'ont pas pu se réunir au printemps 2020 pour cause de Covid, ils ont ainsi réfléchi par la suite aux questions agricoles et alimentaires (*Cultiver la terre et se nourrir*, automne 2020), aux effets de nos pratiques économiques (*Produire et créer : quelle empreinte ?* printemps 2021), ou encore à l'articulation entre dimension environnementale et dimension sociale (*Clameur de la terre et clameur des pauvres*, automne 2021) [1]. Au printemps 2022, la dernière étape de leur démarche (*Des fruits et des graines*) leur a permis de relire le chemin parcouru et, surtout, de dessiner les pistes d'un engagement bien sûr appelé à se prolonger.

L'organisation de chacune de ces séquences comportait systématiquement des interventions théologiques, des témoignages d'experts et d'acteurs de terrain, la présentation d'expériences concrètes, de nombreux moments de partage et de réflexion en ateliers, cependant que les temps de prière et de célébration étaient eux aussi vécus dans la perspective de la conversion écologique. Mais, d'une certaine manière, le « style » et le climat de ces rencontres auront été aussi marquants que leur contenu...

Dès le départ, les évêques ont en effet considéré que le fait de creuser les questions d'écologie intégrale devait les conduire à travailler selon des modalités nouvelles, en elles-mêmes cohérentes avec les orientations proposées par *Laudato si'*. C'est pourquoi ils ont voulu conférer à leurs Assemblées une tonalité synodale inédite : chaque évêque y était accompagné de deux invités diocésains choisis en fonction de leur engagement et de leur proximité avec le sujet mis à l'ordre du jour, et de surcroît des représentants d'un grand nombre de mouvements ou structures d'Église étaient pareillement conviés – de même que des membres des autres Églises chrétiennes. Ce brassage des statuts et des missions, des âges, des sexes, des origines sociales et culturelles, a donné à toutes et tous de vivre la belle expérience d'une Église joyeusement fraternelle ! Cette expérience fraternelle ne s'incarnait pas seulement dans le nombre ou la nature des participants aux Assemblées : notamment grâce au partenariat noué avec l'équipe de l'Université du Nous (Chambéry) [2] pour la conception et l'animation des rencontres, elle se manifestait aussi dans une méthodologie de dialogue et dans une démarche participative visant à l'intelligence collective. Le choix de consacrer une part majeure du temps aux échanges en ateliers comme les outils sollicités pour ce faire (forums ouverts, cercles samoans, etc.)

[1] L'absence d'Assemblée au printemps 2020 a amputé le programme initialement conçu, qui prévoyait qu'une Assemblée fût consacrée aux questions d'« écologie humaine ». Toutefois, les enjeux de dignité et de respect de la personne étaient présents dans les problématiques de chacune des Assemblées successives.

[2] universite-du-nous.org

ne relevaient pas de la « recette » ou de la « technique » ; ils exprimaient bien plutôt la volonté de construire une dynamique pleinement partagée en vue d'une mise en œuvre réellement commune. À cet égard, l'Assemblée de novembre 2021 (*Clameur de la terre et clameur des pauvres*) – intégralement vécue autour de la parole des représentants de nombreux groupes de personnes en situation de grande précarité – aura assurément constitué un exemple particulièrement significatif de la fécondité d'une écoute en vérité.

À l'évidence, l'on est en droit d'espérer que le chemin ainsi parcouru puisse nourrir une conversion écologique toujours plus approfondie. C'est la raison pour laquelle, lors de l'Assemblée du printemps 2022, il a été convenu de confier au Conseil famille et société la responsabilité de travailler à la publication d'un livre [3] récapitulant ce qui s'est dit, partagé et vécu durant les Assemblées. Prévu pour le printemps 2023, il comportera notamment les textes des diverses interventions, mais également un grand nombre de propositions d'actions concrètes à mener pour déployer l'écologie intégrale dans les diocèses.

L'ÉCOLOGIE INTÉGRALE DANS LA VIE DES SERVICES DE LA CEF

L'élan insufflé à l'occasion des Assemblées plénières a bien sûr été porté et relayé par les différents services nationaux de la CEF. En lien étroit avec le Conseil permanent des évêques, le Secrétariat général en particulier a constamment œuvré à la préparation des Assemblées : choix des thèmes abordés, identification des intervenants, construction des programmes, etc. Incarné par la création d'un poste de chef de projet confié à Pascal Balmand, ce travail s'est mené de concert avec l'Université du Nous, mais aussi avec un petit groupe de membres des services de la CEF et de catholiques engagés pour l'écologie intégrale [4], fréquemment réuni durant toute cette période pour formuler des propositions au Conseil permanent.

Plus largement, les services spécialisés ont poursuivi et accru leur prise en compte des enjeux de l'écologie intégrale. C'est notamment le cas du Service national famille et société, dont l'écologie relève directement du périmètre, sous la responsabilité du Conseil famille et société – au sein duquel Mgr Jean-Pierre Vuillemin est en charge de l'écologie intégrale. Au sein de ce service, un poste de chargé de mission pour l'écologie, assuré par Elena Lasida puis par Pascal Balmand, est consacré à la diffusion des orientations de *Laudato si'*, à l'animation du réseau des référents diocésains à l'écologie intégrale et à la représentation opérationnelle de l'Église catholique au sein de l'association œcuménique Église verte [5]. Mais les autres membres du SNFS portent eux aussi la question écologique : par exemple dans le cadre du mouvement Justice et paix, ou bien dans celui de la pastorale du tourisme (publication d'un *Petit guide vert du chrétien en vacances*) [6], ou encore dans celui de la pastorale familiale, en concourant à la mise en place et à la diffusion du label « Église verte Familles ». Cet engagement s'est observé pareillement dans tous les services. Ainsi du service Communication, qui s'est activement mobilisé, durant toute la période considérée, pour rédiger et

[3] *Ensemble pour notre terre. Les évêques s'engagent au service de l'écologie intégrale*, à paraître aux éditions du Cerf en mai 2023.

[4] Véronique Fayet, Elena Lasida, P. Marcel Rémon, P. Emmanuel Gougaud, Laurent Landète, Raphaël Cornu-Thénard, Damien Nodé-Langlois, Xavier Houot.

[5] De manière très significative, l'on peut observer que le nombre de diocèses dans lesquels l'évêque a missionné un(e) référent(e) à l'écologie intégrale s'est fortement accru durant cette période : une trentaine au départ, environ 80 à l'arrivée. Dans le même temps, le nombre de communautés engagées dans la démarche Église verte est passé d'environ 500 à plus de 800.

[6] eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/patrimoine-et-art-sacre/pastorale-du-tourisme/527781-petit-guide-vert-du-chretien-en-vacances/

publier un magazine numérique spécifique. Intitulé *Tout est lié* [7], ce webmagazine diffusé à un rythme bimensuel a proposé des témoignages et des articles de réflexion sur les thèmes abordés lors des Assemblées, mais aussi sur des questions aussi diverses que par exemple « Écologie et éducation », « Sport et écologie », ou encore « Vivre l'Avent et Noël à la lumière de *Laudato si'* ». Ou bien du Service national pour la pastorale liturgique et sacramentelle, avec la publication d'un ouvrage destiné à ouvrir des pistes pour vivre le dimanche à la double lumière de *Laudato si'* et de *Fratelli tutti* [8]. Ou pareillement du Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations, engagé dans la mise en place d'Église verte Jeunes (étudiants) et de Pollen d'Église verte (collégiens et lycéens). Ou bien encore du Service national mission et migrations, qui a beaucoup travaillé la question des migrations climatiques… Tout ce foisonnement fait d'une certaine manière écho à celui qui traverse l'ensemble de la société française et, en son sein, l'ensemble de l'Église.

Congrégations religieuses et ordres monastiques, mouvements d'Église, établissements scolaires de l'Enseignement catholique, universités catholiques : à travers la multiplication des travaux de recherche, des propositions de formation, des retraites spirituelles, des partenariats avec la société civile, des actions concrètes dans mille et un domaines, les catholiques de France perçoivent de plus en plus que « *vivre la vocation de protecteurs de l'œuvre de Dieu est une part essentielle d'une existence vertueuse* » [9], et ils s'engagent de plus en plus sur la voie de cette écologie intégrale dont le pape François nous rappelle constamment qu'elle s'inscrit dans toute la tradition vivante de la pensée sociale de l'Église, et qu'elle ne peut se vivre que dans le souffle de l'Espérance. ■

[7] toutestlie.catholique.fr

[8] *Le dimanche. Un art de célébrer et de vivre*, sous la direction de Bernadette Mélois et Sophie Gall-Alexeeff, Mame, 2022.

[9] *Laudato si'*, n° 217.

FINANCES DE L'ÉGLISE

AMÉLIORATION MAIS DÉFIS

Le choc de la pandémie surmonté

Après un choc 2020 finalement maîtrisé, l'exercice 2021 a été meilleur que prévu, avec la reprise d'une partie des activités cultuelles qui avaient été très impactées par les mesures d'interdiction puis de restrictions liées à la pandémie. Le retour à un plein niveau d'activité a eu lieu en 2022. Mais les résultats de cet exercice devraient être juste proches de l'équilibre, en repli par rapport à ceux, excédentaires, de 2021.

L'Église en France ne vit que de dons. Grâce à la mobilisation impressionnante des fidèles et à une politique rigoureuse de maîtrise des charges, le déficit de fonctionnement et les ponctions sur la trésorerie qui ont été finalement contenus en 2020 l'ont été aussi en 2021 avec une consolidation partielle de la hausse du denier et le rétablissement des dons liés à la liturgie. Au total, les dons en 2021 ont progressé de près de 10 % atteignant un niveau jamais atteint depuis 2017. Cette hausse des ressources a été supérieure à celle, contrôlée, des dépenses. Mais ce phénomène s'inverse dès 2022 avec des ressources en retrait et des dépenses en hausse.

Les données de la prospective réalisée dans tous les diocèses montrent que la progression à venir des charges, attisée par l'inflation, devrait sur les cinq ans à venir dépasser sensiblement celle, incertaine, des ressources. Sur la période 2022-2027, le déficit de trésorerie annuel s'annonce d'autant plus préoccupant qu'aux déficits croissants de fonctionnement vont s'ajouter les ponctions de trésorerie induites par l'immobilier, sans apport suffisant des ressources exceptionnelles que sont les legs pour y faire face.

Un triple défi

L'Église doit relever trois défis : la diversité des situations en son sein, le recul du nombre de donateurs et l'inflation renaissante.

L'amélioration précitée ne s'observe pas dans tous les diocèses. Un quart d'entre eux restent en situation difficile avec des ressources en recul, des charges notamment de personnel trop élevées, des réserves très limitées. Et seul un tiers des diocèses arrivent à équilibrer leur trésorerie de fonctionnement. Les autres diocèses sont engagés dans un effort de redressement : quelle que soit leur taille, ils peuvent revenir à l'équilibre et doivent faire le nécessaire pour s'y maintenir.

La résilience des ressources ne doit pas masquer la poursuite de l'érosion du nombre de donateurs. Moins d'un million de catholiques contribuent par le denier aux besoins de l'Église (47 % des ressources courantes). D'où l'importance de toutes les autres formes de dons, notamment en paroisse (quêtes, offrandes de messe) et ceux des baptisés non pratiquants qui expriment ainsi leur foi et leur espérance (casuel, cierges). Tout don porte un sens spirituel et celui-ci est premier.

Enfin à compter de 2022, l'inflation va venir augmenter toutes les charges de fonctionnement à un rythme tel qu'il est plus que jamais nécessaire de revoir la structure même de nos dépenses. Celles-ci pourraient progresser de 20 % en cumul sur les seuls exercices de 2022 et 2023.

L'IMMOBILIER : DES CHARGES TRÈS LOURDES

Des églises et des locaux pour la mission

Le patrimoine immobilier des paroisses et diocèses est pour l'essentiel constitué de nombreuses églises et locaux pasto-

raux construits après 1905. L'Église a la charge de l'entretien et de la maintenance de tous les bâtiments qu'elle utilise, ce qui représente près de 30 % de ses dépenses de fonctionnement. À cela viennent s'ajouter les gros travaux et les rénovations ou constructions indispensables. Au total, 50 % des dons courants sont ainsi absorbés par les dépenses liées à l'immobilier.

Une rationalisation indispensable

Pour financer ces charges, les diocèses et paroisses cèdent des biens dont ils n'ont plus l'usage. Mais sans l'apport des legs, l'Église ne pourrait pas faire face aux investissements qu'exige le maintien en état de son patrimoine immobilier pastoral. Un quart des diocèses est d'ores et déjà doté d'un schéma directeur immobilier pluriannuel. Cet effort de rationalisation en fonction des besoins pastoraux s'amplifie.

L'impact de l'énergie et des normes

À l'origine de l'augmentation sévère des dépenses que diocèses et paroisses subissent, la flambée des coûts de l'énergie appelle des arbitrages en matière immobilière qu'il n'est plus possible de différer. Cela est d'autant plus nécessaire que l'Église ne bénéficie pas des différents mécanismes d'aide que l'État a mis en place pour limiter l'impact des coûts de l'énergie ou favoriser la rénovation énergétique des bâtiments. ■

Loi confortant le respect des PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

La loi confortant le respect des principes de la République (CRPR) a été votée définitivement par l'Assemblée nationale le 23 juillet 2021 et publiée au *Journal officiel* le 24 août suivant. Plus d'un siècle après la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, l'importance et l'impact de cette modification majeure du régime des cultes en France appellent une présentation de ses principaux aspects. Cette loi CRPR traite de multiples thèmes sensibles à laquelle la Conférence des évêques de France ne saurait être indifférente : la haine en ligne, le statut des personnes, l'enseignement scolaire et l'instruction en famille, le contrat d'engagement républicain pour celles des associations qui entendent solliciter une subvention publique, autant de sujets qui touchent de près à la fois aux libertés individuelles, et de multiples façons, à notre vie en commun dans la société.

OBLIGATIONS ET CONTRAINTES DE LA LOI

Ce sont les mesures concernant directement les différents cultes qui ont mobilisé toute l'attention de la Conférence. Elles se situent sous un titre II dénommé « Garantir le libre exercice du culte ». Mais plutôt que de « garantir », il s'agit en réalité de renforcer les contraintes administratives, en dotant par ailleurs le préfet de nouveaux pouvoirs de contrôle. Initialement désignée comme étant destinée à lutter contre le séparatisme islamiste, la loi ayant une portée générale introduit des obligations et des contraintes qui vont concerner tous les cultes sans distinction.

Le régime des cultes en France tout comme le régime des associations de la loi du 1er juillet 1901 d'intérêt général sont modifiés de manière significative et inédite, ce que le Conseil d'État n'a pas manqué de relever dans son avis du 4 décembre 2020, en ces termes : « *Le projet de loi comporte enfin des mesures réformant substantiellement le régime de l'exercice public du culte et la police des cultes organisés par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes. Elles constituent un élément central du projet.* » Et plus généralement, le Conseil d'État ajoute : « *Les mesures du projet concernent pratiquement tous les droits et libertés publiques constitutionnellement et conventionnellement garantis, et les plus éminents d'entre eux : liberté d'association, liberté de conscience et de culte, liberté de réunion, d'expression, d'opinion, de communication, liberté de la presse, libre administration des collectivités territoriales, liberté de l'enseignement, liberté du mariage, liberté d'entreprendre, liberté contractuelle.* »

DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES

La Conférence des évêques de France, fondamentalement attachée à la défense de ces libertés publiques, s'en est inquiétée, tout d'abord lors des débats parlementaires via une tribune œcuménique publiée dans la presse le 10 mars 2021. Dans celle-ci, le président de la Fédération protestante de France, le métropolite du patriarcat orthodoxe et le président de la Conférence des évêques de France alertaient les pouvoirs publics : « *D'une loi qui énonce les conditions de la liberté et laisse cette liberté s'exercer, on fait une loi de contraintes et de contrôles multipliés* [...]. *Tournant le dos à la séparation, l'État en vient à s'immiscer dans la qualification de*

ce qui est cultuel et dans son fonctionnement. » Cet appel n'a pas été entendu et, après le vote définitif de la loi, la CEF a déposé une contribution extérieure lors de la saisine du Conseil constitutionnel par les députés et sénateurs. Cette contribution attirait l'attention du Conseil sur les nouveaux dispositifs relatifs aux cultes. L'étau se resserre pour ceux d'entre eux qui souhaiteraient simplement inscrire leurs activités dans le cadre légal de la loi sur la liberté de réunion de 1881 ou dans le cadre d'une association loi 1901 dite mixte. Cette dernière devra non seulement se soumettre aux obligations des associations cultuelles mais aussi se plier à des contraintes propres. Ce ne sont pas moins de quinze nouvelles formalités administratives qui vont peser sur leur création et leur fonctionnement courant. De manière emblématique pour les associations cultuelles et diocésaines qui s'inscrivent dans le cadre de la loi de 1905, est instaurée une obligation de déclarer tous les cinq ans sa qualité cultuelle auprès du préfet et celui-ci pourra dorénavant s'y opposer.

DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Enfin, le dispositif de police de fermeture des lieux de culte inséré dans un premier temps provisoirement en 2017 puis pérennisé en 2021 dans le Code de sécurité intérieure n'a pas été jugé suffisant : un autre dispositif a été introduit dans la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Ceci est emblématique de l'inscription dans le droit commun de mesures d'exception nées des régimes d'état d'urgence mis en œuvre à la suite des attentats terroristes de 2015. Dans une décision du 16 février 2018, le Conseil constitutionnel avait confirmé la constitutionnalité du dispositif du Code la sécurité

intérieure, en soulignant que « *la mesure de fermeture d'un lieu de culte ne peut être prononcée qu'aux fins de prévenir la commission d'un acte de terrorisme* ». Mais l'exigence de cette finalité a disparu lors de l'insertion de ce dispositif à l'article 36-3 de la loi de 1905, avec dès lors un champ d'application nettement plus vaste. Et rien n'exclut une possible dérive vers une police de la pensée puisque désormais il suffit que « *les propos qui sont tenus, les idées ou théories qui sont diffusées ou les activités qui se déroulent provoquent à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes ou tendent à justifier ou à encourager cette haine ou cette violence* ».
Dans sa décision du 13 août 2021, le Conseil constitutionnel n'a validé (avec des réserves d'interprétation) que les dispositifs législatifs dont il avait été saisi expressément par les députés et sénateurs. Ceux-ci ne l'avaient pas interrogé sur les dispositions législatives relatives au culte.

DÉPÔT DE RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

C'est ce qui a amené les cultes chrétiens représentés par la Fédération protestante de France, l'Église protestante unie de France, l'Assemblée des évêques orthodoxes de France et la Conférence des évêques de France à déposer ensemble en février 2022 deux recours devant le Conseil d'État contre les décrets d'application de la loi CRPR accompagnés de questions prioritaires de constitutionnalité. Celles-ci ont été jugées recevables et le Conseil constitutionnel a statué en juillet 2022. La haute juridiction a reconnu que les dispositions de la loi CRPR introduisaient un dispositif de contrôle et de contrainte des cultes de nature à porter atteinte aux libertés d'association et de culte. Il a néanmoins jugé ces atteintes acceptables au regard de l'objectif de sauvegarde de l'ordre public mais il a assorti sa décision de deux réserves d'interprétation importantes. La seconde indique qu'« *il appartiendra toutefois au pouvoir réglementaire de veiller, en fixant les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces obligations, à respecter les principes constitutionnels de la liberté d'association et du libre exercice des cultes* ». Le Conseil d'État a ensuite, en décembre 2022, rejeté les recours contre les décrets d'application. Même si les juridictions saisies n'ont pas censuré les dispositions contestées, nos objections de principe et nos inquiétudes ont été en partie entendues.

Les cultes chrétiens vont maintenant appliquer toutes les nouvelles dispositions de la loi CRPR, à commencer par déclarer leur qualité cultuelle en déposant auprès des préfets un dossier détaillé à cet effet, pour chaque association cultuelle ou diocésaine.

Ainsi s'ouvre une nouvelle ère pour le régime des cultes en France que nous abordons dans un esprit de coopération et de vigilance. ■

Les cultes chrétiens vont maintenant appliquer toutes les nouvelles dispositions de la loi CRPR, à commencer par déclarer leur qualité cultuelle en déposant auprès des préfets un dossier détaillé à cet effet, pour chaque association cultuelle ou diocésaine. Ainsi s'ouvre une nouvelle ère pour le régime des cultes en France que nous abordons dans un esprit de coopération et de vigilance.

Célébration d'un mariage œcuménique au temple de l'Oratoire du Louvre, Paris.

Le 1er février 2021, NN. SS. Éric de Moulin-Beaufort, Dominique Blanchet et Olivier Leborgne, en présence du Conseil permanent, ont remis, au Grand Rabbin de France, Haïm Korsia, au président du CRIF, Francis Kalifat ainsi qu'au président du Consistoire central, Joël Mergui, une déclaration s'intitulant *Lutter ensemble contre l'antisémitisme et l'antijudaïsme sera la pierre de touche de toute fraternité réelle*.

« UNE FRATERNITÉ QUI SE RENOUVELLE »

PAR CETTE DÉCLARATION, LA PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE A SOUHAITÉ CONTRIBUER À LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA RÉSURGENCE DE L'ANTISÉMITISME ET DE L'ANTIJUDAÏSME EN EUROPE.

En effet, c'est tout le continent européen qui est concerné. Concomitamment à cette poussée de haine, force est de constater un effondrement numérique du judaïsme européen, lequel représentait, au seuil du XXe siècle, 88 % des juifs du monde contre moins de 9 % aujourd'hui. Actuellement, les juifs, sur le continent européen, représentent désormais 0,002 % de la population !

ANNÉE 2022, UNE ANNÉE MÉMORIELLE PARTICULIÈRE

Quatre-vingts ans de la Conférence de Wannsee, ensemble, Juifs et Chrétiens, nous nous souvenons. Deux événements ont été préparés conjointement par le SNRJ, le Consistoire central, le Grand Rabbinat de France et l'AJCF.

Le 19 janvier 2022, au 58, avenue de Breteuil, Florent Brayard, historien et directeur de recherche au CNRS est intervenu au sujet de la Conférence de Wannsee qui planifia « *la solution finale du problème juif en Europe* », à savoir le projet d'extermination des 11 millions de juifs européens. Le 20 janvier 2022, un temps de recueillement a eu lieu au Mémorial de la Shoah. Cette cérémonie, diffusée en direct par KTO, avait aussi pour objectif de transmettre aux jeunes générations le souvenir de cette tragédie orchestrée par le fanatisme nazi.
C'est ce que précisa Mgr Éric de Moulins-Beaufort lors de son adresse aux lycéens juifs et catholiques : « *Nous voulons vous transmettre, à vous qui achevez votre formation secondaire et vous préparez à devenir incessamment des adultes, la mission de conserver la mémoire du passé avec l'espérance que Dieu fait toujours surgir des artisans de vérité et de paix, des gardiens de la dignité de chaque être humain.* »

LES PUBLICATIONS DU SERVICE NATIONAL POUR LES RELATIONS AVEC LE JUDAÏSME

JEAN PAUL II - UNE FRATERNITÉ RENOUVELÉE
L'ÉGLISE ET LE JUDAÏSME
Anthologie rassemblant la totalité des discours, homélies, interviews et textes officiels de Jean Paul II, évoquant la question des relations avec le judaïsme. Le souhait du SNRJ est de permettre au plus grand nombre de personnes de découvrir ces documents et, ainsi, s'approprier la pensée de Jean Paul II. Quatre thèmes émergent, le « lien spirituel qui relie le peuple du Nouveau Testament à la lignée d'Abraham », la mémoire de la Shoah, la lutte contre l'antisémitisme et les enjeux aujourd'hui du dialogue judéo-chrétien. Le lecteur comprendra, grâce à la récurrence de ces interventions et déclarations, la place importante de ce dialogue durant tout le pontificat de Jean Paul II. De surcroît, chacun mesurera la singularité de la pensée de Karol Wojtyla sur ces questions, lui dont l'enfance, en Pologne fut marquée par une grande proximité avec des familles juives, dont beaucoup furent exterminées. Le 15 septembre 2022 a eu lieu, au Collège des Bernardins, une soirée animée par Philippine de Saint-Pierre, de KTOTV, afin de présenter officiellement cet ouvrage.

« DU CRI DU CŒUR À LA VOIX DES JUSTES »

Le 7 septembre, aux Bernardins, un colloque a permis d'évoquer « *les Églises face à la persécution des juifs* ». Au terme de la journée, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, le Grand rabbin de France, Haïm Korsia, et le Président de la Fédération protestante de France, Christian Krieger, ont lu au Panthéon, devant la plaque honorant les Français reconnus « *Justes parmi les Nations* », une déclaration leur rendant hommage. Un temps de recueillement s'est achevé par une prière.

Toujours à l'occasion de la commémoration des arrestations et des déportations massives de juifs durant l'été 1942, à la demande de la Présidence de la Conférence des évêques de France, le SNRJ, en partenariat avec le Comité français pour Yad Vashem, a préparé une exposition, rendant hommage aux Français reconnus « *Justes parmi les Nations* ». En effet, ces hommes et ces femmes furent des « *lumières dans la nuit de la Shoah* ». Parmi eux, entre autres, des chrétiens dont des évêques, lesquels contribuèrent puissamment à une prise de conscience face à la persécution dont étaient victimes les juifs. Pour le SNRJ, il était essentiel de concevoir et de réaliser cette exposition en partenariat avec le Comité français pour Yad Vashem. À la fois, en raison de l'expertise de ses équipes, mais également parce qu'il est, dans notre pays, le relais de l'Institut international pour la mémoire de la Shoah-Yad Vashem, situé à Jérusalem.

Cette exposition, qui a vocation à circuler dans les diocèses, se veut aussi un outil à la fois simple et complet pour permettre aux enseignants et éducateurs d'aider les jeunes générations à connaître et comprendre les effroyables mécanismes génocidaires qui conduisirent à la mort six millions de juifs et comment des hommes et des femmes, en laissant parler leur conscience, contribuèrent à sauver des juifs. Or, comme dit le Talmud, « *qui sauve une vie, sauve l'humanité entière* ». ■

OUTILS DE FORMATION

Au cours de ces deux années plusieurs « outils de formation » ont été conçus. Avec, en particulier, la réalisation de vidéos auxquelles participent des enseignants juifs et chrétiens. Pour permettre à un maximum de personnes de profiter de ces enseignements une chaine Youtube, « Chrétiens et juifs, regard croisés » a été créée.

En partenariat avec le SNPLS, le service Communication de la CEF et des associations engagées dans le dialogue, le SNRJ a préparé un livret pour accompagner la célébration du « Dimanche de la Parole » du 22 janvier 2022. Dans ce document, quelques éléments sont particulièrement développés : la Parole dans l'Ancien et le Nouveau Testament, signe de l'unité de la Révélation ; l'explication de quelques mots hébreux entrés dans la liturgie chrétienne, des pistes de réflexion sur les textes du jour, un éclairage destiné particulièrement aux enfants.

JUIFS ET CHRÉTIENS UNE FRATERNITÉ QUI SE RENOUVELLE

En partenariat avec Bayard, le SNRJ a édité une fiche *Croire*.

L'objectif est de faire en sorte que ce document, largement mis à disposition dans les cathédrales et les églises, permette aux fidèles et aux visiteurs de mesurer tout le chemin parcouru depuis le concile Vatican II. Elle évoque la déclaration *Nostra Aetate* qui réaffirma, avec force, le lien qui relie spirituellement le peuple chrétien au peuple juif, engageant les chrétiens à changer leur regard pour une plus grand estime, compréhension et fraternité.

En quelques pages, la fiche *Croire* suggère que les chrétiens sont invités à vivre les mots de Jean Paul II au Kotel, le 26 mars 2000 : « *Nous voulons nous engager à vivre une fraternité authentique avec le peuple d'Israël.* »

La Résurrection du Christ, Nikolaus Hagenauer et Matthias Grünewald, retable d'Issenheim, 1512-1516, musée d'Unterlinden, Colmar (68).

LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
AUX FIDÈLES CATHOLIQUES

« Ô MORT, OÙ EST TA VICTOIRE ? »

« Ô Mort, où est ta victoire ? » Cette question vient du fond des âges. Elle surgit de l'élan de vie déposé en chaque être humain lorsqu'il se révolte devant la mort. Car celle-ci lui apparaît en quelque sorte inhumaine [...].

La mort touche et interroge chacun d'entre nous. Mort d'un proche âgé s'éteignant doucement. Mort d'une personne enfin soulagée d'une grave maladie. Mort, tellement scandaleuse, d'un enfant, d'un jeune ou d'une personne très aimée, victime précoce d'une maladie, d'une épidémie ou d'un accident. Mort occasionnée par un attentat ou par la guerre. La mort est là, inévitable, avec souvent son cortège de souffrances. Spontanément, on peut dire qu'elle effraie. Oui, nous ne sommes pas faits pour la mort ! [...]

Ainsi, c'est en restant lucides sur notre propre peur tout en mettant notre foi en Jésus mort et ressuscité, que nous devons accueillir la question posée au sein de notre société : peut-on aider activement une personne à mourir ? Peut-on demander à quelqu'un d'aider activement à mourir ? En osant regarder la mort avec Jésus, le Christ, nous pouvons amorcer une réponse [...].

Pourquoi prions-nous pour les morts sinon parce que nous croyons que la mort est un passage de la vie en ce monde à la vie éternelle avec Dieu ? Nous prions parce que nous voulons que nos défunts connaissent le bonheur éternel [...].

Ce passage, nous le regardons comme l'ultime « pâque » de nos vies. Ce passage est éclairé par la Pâque de Jésus : Il est tout entier passé de la mort à la vie. Sa résurrection l'atteste pleinement. C'est pourquoi saint Paul peut affirmer : « *Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est sans valeur* » (1 Co 15, 17) [...].

LA SCIENCE ET LA FOI CONTRE LA DOULEUR ET LA SOUFFRANCE

[...] Aujourd'hui, la science médicale a progressé.

Le développement des soins palliatifs est un gain important de notre époque. D'une manière très heureuse, ces soins allient compétence médicale, accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort. Nous encourageons la recherche et le développement des soins palliatifs afin que chaque personne en fin de vie puisse en bénéficier [1], aussi bien à son domicile que dans un EHPAD ou à l'hôpital. [...]

Dans certains cas cependant, la souffrance paraît insupportable, en particulier quand les traitements semblent impuissants. Il arrive aussi qu'une maladie incurable plonge la personne dans une angoisse ou un mal de vivre auxquels elle veut mettre fin. Notre foi est alors mise au défi de ces situations qui soulèvent des interrogations légitimes.

L'« aide active à mourir » permettrait évidemment de supprimer toute souffrance, mais elle franchirait l'interdit que l'humanité trouve au fond de son être et que confirme la Révélation de Dieu sur la montagne : « *Tu ne tueras pas* » (Ex 20,13 ; Dt 5,17). [...]

LE CHOIX DE LA FRATERNITÉ

Notre foi nous convie à une autre attitude : par elle nous choisissons l'accompagnement, envers et contre tout. La fraternité du bon Samaritain qui prend soin de son frère « *à demi-mort* » nous inspire ce chemin (Lc 10, 33-35). La fraternité invite à nous entraider pour garder la force d'accompagner avec délicatesse, fidélité et douceur. [...]

La tradition chrétienne connaît des gestes variés pour l'accompagner de manière humaine, vraiment fraternelle : les psaumes, la prière commune, mais aussi le fait de rester près d'une personne en fin de vie, sans se lasser.
L'accompagnement, pour alléger la douleur, peut aller jusqu'à la sédation. Cette sédation est souvent intermittente et doit être proportionnée. [...] Ces décisions, toujours collégiales, doivent être prises dans un échange délicat avec les proches, notamment pour laisser le temps de vrais adieux, autant que possible. [...]
Frères et sœurs, mettre la main sur la durée de notre vie, choisir l'heure de notre mort, s'en faire le complice, c'est revenir sur l'engagement pris en notre saint Baptême. [...]
Il est bon de nous entraider à vivre, de nous faire mutuellement confiance pour être encouragés à vivre jusqu'au bout dans la dignité des enfants de Dieu.
Nous nous engageons à réfléchir à nos directives anticipées personnelles pour que notre mort ne soit ni volée ni imposée à Dieu, et nous vous invitons à en faire de même. Nous voulons que notre mort soit, grâce à l'Esprit Saint, grâce à la présence des frères et sœurs, grâce à l'accompagnement de la médecine, un passage offert librement où nous remettrons avec gratitude à notre Père des cieux tout ce qu'il nous aura donné. [...]

Comprenons bien la place essentielle de « l'intention » dans les décisions médicales en fin de vie. L'intention est-elle de soulager la souffrance trop dure en ménageant les instants encore à vivre, même si cela peut abréger les jours du malade ? Ou bien l'intention est-elle d'anticiper la mort pour en finir avec la souffrance ? Dieu dit : « *Choisis la vie !* » (*cf.* Dt 30, 19). Aidons-nous mutuellement, en écoutant l'avis des soignants, à discerner entre ce qui est soin, hydratation et nourriture dus au malade, même si la mort devient certaine, et ce qui pourrait être acharnement thérapeutique vain et source de souffrance inutile [2]. Oui, aidons-nous à discerner les choix de vie tout en consentant à la mort qui vient. [...]

Légaliser le suicide assisté ou l'euthanasie, appelés par euphémisme « aide active à mourir », est une proposition récurrente face à la mort, ou plutôt au désir de mourir, présentée comme une ouverture voire un progrès. [...] L'envisager ainsi, c'est oublier la dimension éminemment sociale de la mort, et la solidarité humaine qui en découle. Qu'on le veuille ou non, le choix individuel du suicide assisté ou de l'euthanasie engage la liberté d'autrui convoqué à réaliser cette « aide active à mourir ». Il brise de façon radicale l'accompagnement fraternel prodigué ; il transforme profondément la mission des soignants. Il ruine la fécondité du symbole du bon Samaritain qui inspire l'amour, socle d'une « *société digne de ce nom* ». Vivre la mort comme un choix individuel, à faire ou à ne pas faire, est inhumain. Nous sommes tous des êtres en relation, heureux de nous confier les uns aux autres. [...]

Légiférer en ce sens signifierait imposer à tous de faire un choix individuel. Cela éloignerait de la véritable liberté qui grandit dans la relation et qui suppose d'assumer ce que nous sommes en vérité, des êtres mortels qui ne s'appartiennent pas. Le fait même de proposer un tel choix accentuerait le mal-être de notre société et enfoncerait un peu plus notre humanité dans l'individualisme mortifère. Pour nous, chrétiens, ce serait s'éloigner du dessein sauveur voulu par Dieu : « *Rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés* » (Jn 11, 52).

Nous le comprenons, notre foi et notre charité sont et seront sollicitées. Foi et charité éclairent notre chemin et guident nos pas face à la mort et à l'accompagnement dû aux mourants. Elles demandent aussi d'éviter les jugements incompatibles

avec le respect dû à chaque personne humaine. Elles donnent le courage de recommencer sans cesse à construire une fraternité, avec la grâce de Dieu et l'aide de la communauté. [...]

L'AIDE ACTIVE À VIVRE

Nos paroles seront peut-être de peu de poids face aux opinions apparemment dominantes. Pourtant, bon nombre de nos concitoyens s'interrogent devant la question radicale de la mort : « *Ô mort, où est ta victoire ?* » Ils voudraient tellement que la victoire soit à la vie ! [...] Il serait bon de nous instruire les uns les autres, de nous aimer en vérité et, osons le dire, de nous préparer, sans crainte, à bien mourir.

Il convient que chacun se prépare à la maladie et à la mort. On ne le fait pas en s'angoissant, en imaginant le pire, mais en apprenant à profiter de chaque instant pour se rapprocher de Dieu et des autres. Demandons la grâce de comprendre qu'être dépendant n'est pas une déchéance : la condition humaine est belle dans le fait même que nous sommes dépendants les uns des autres. Il y a des moments dans la vie où chacun donne beaucoup, et d'autres où chacun a à recevoir avec reconnaissance. [...]

Nous rendons grâce pour les soignants, les aidants, les aumôniers des hôpitaux et des EPHAD, pour le personnel dévoué, les bénévoles et les visiteurs bienfaisants de nos parents et amis en établissements de santé, et pour les frères et sœurs qui tiennent la main de ceux qui nous quittent, souvent en leur demeurant proche dans le silence. Tous contribuent à la victoire de la paix ! Combien de témoins nous révèlent la fécondité de l'attention aux mourants pour que la paix advienne dans leur âme, et aussi dans le cœur de leurs proches ! [...]

Au cours de notre Assemblée à Lourdes, nous prions le Seigneur des morts et des vivants pour qu'il accorde à tous et à chacun, à ses fils et ses filles bien-aimés unis par le baptême à Jésus ressuscité, à tous nos frères et sœurs en humanité, un surcroît de sagesse et aussi la grâce d'une « *bonne mort* » [3]. « *Pour un chrétien,* dit le pape François, *la bonne mort est une expérience de la miséricorde de Dieu, qui est proche de nous aussi dans ce dernier moment de notre vie.* » Il ajoute : « *Que saint Joseph nous aide à vivre le mystère de la mort de la meilleure manière possible* » [4].

Ici, nous prions le Seigneur pour vous et, plus spécialement, pour ceux qui sont confrontés à une fin de vie souffrante. Nous prions, conscients de ce que le grand débat sur la fin de vie peut faire résonner au plus profond de chacun de nous. Que la Vierge Marie obtienne pour tous le don caché de l'Esprit Saint qui fait discerner la beauté de la vie et la grandeur de la fraternité. ■

À Lourdes, le 8 novembre 2022
Les évêques de France.

---

[1] La loi du 9 juin 1999 considère que c'est un droit pour chaque citoyen d'avoir accès aux soins palliatifs. Le dernier avis du Comité consultatif national d'éthique reconnaît que ce n'est pas encore le cas pour tous les malades et met le développement des soins palliatifs en exigence préalable à l'éventuelle évolution législative (Avis 139, 30 juin 2022).

[2] Saint Jean Paul II confirme la possibilité morale de refuser l'acharnement thérapeutique (*L'Évangile de la vie*, n° 65). La Congrégation pour la doctrine de la foi évoque « *l'obligation morale d'exclure l'acharnement thérapeutique* » (lettre *Samaritanus bonus* du 25 juin 2020, V § 2. La loi civile dite Léonetti du 22 avril 2005 l'interdit.

[3] *Cf. Missel romain* (2021), Messe « *pour demander la grâce d'une bonne mort* », p. 1151.

[4] Pape François, catéchèse du 9 février 2022, « Saint Joseph, patron de la bonne mort ». Dans cette catéchèse, le Pape rappelle la tradition selon laquelle saint Joseph mourut entre les bras de Jésus et de la Vierge Marie (Benoît XV, *motu proprio Bonum sane*, 25 juillet 1920).

LIVRE LITURGIQUE
POUR CÉLÉBRER
LA MESSE SELON
LE RITE ROMAIN

MISSEL ROMAIN

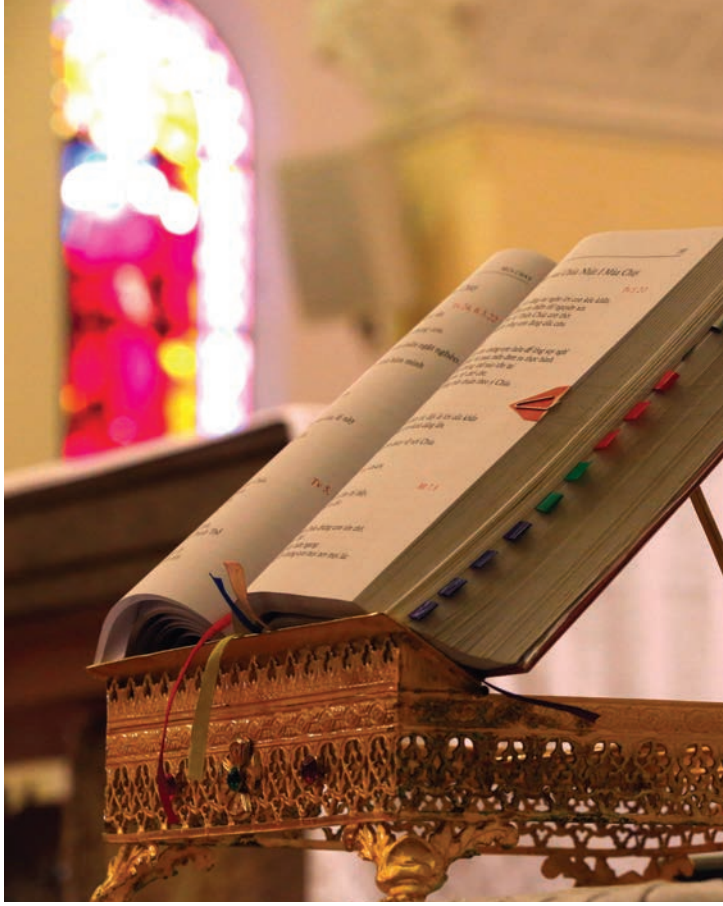

Parce que les membres de l'Église en prière appartiennent à une époque et à un temps donné, la liturgie de l'Église est une action vivante qui s'inscrit dans l'histoire et nécessite d'être organisée. Cette régulation, opérée par le Magistère, permet d'ajuster et de faciliter la participation active des fidèles à la célébration de l'œuvre de Dieu.

Ainsi, la liturgie peut-elle donc nourrir toujours davantage la vie spirituelle du peuple de Dieu, au fur et à mesure qu'il découvre plus profondément ce mystère de la foi : « *Aussi l'Église se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent de façon consciente, pieuse et active à l'action sacrée, soient formés par la Parole de Dieu, se restaurent à la table du Corps du Seigneur, rendent grâces à Dieu ; qu'offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi en union avec lui, ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et, de jour en jour, soient consommés, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux pour que, finalement, Dieu soit tout en tous.* »
[*Sacrosanctum concilium* 48]

La révision de la traduction du Missel romain s'inscrit dans cette dynamique. Fruit d'un long processus d'élaboration, cette nouvelle traduction a été mise en usage le 1er dimanche de l'Avent 2021. L'Église tient ce livre dans sa main et l'ouvre pour faire monter sa prière vers Dieu. Elle en reçoit l'organisation de la célébration de la messe avec ses prières, ses chants, ses ministres, ses gestes et ses actions, comme ses objets rituels ou son mobilier liturgique. Il devient ainsi un livre vivant quand il sert à célébrer, sinon il demeure inerte.

Parler ainsi invite tout d'abord à reconnaître que le missel est le reflet d'une Église qui célèbre et qui prie. Il n'est pas d'abord un livre de théologie, que l'on pourrait analyser comme un texte, mais un livre-action pour que l'Église s'édifie comme assemblée du Seigneur. Comme liturgie, la messe est bien « *l'épiphanie de l'Église en prière* » [Jean Paul II, *Vicesimus quintus annus* 9]. Tout au long de ces derniers mois, le Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle est allé à la rencontre des diocèses et a pu mesurer le travail engagé pour accueillir ce nouveau livre. Nul doute qu'il est une opportunité pour déployer une intelligence toujours plus grande de la messe et de sa célébration.

Ensuite, il est un livre pour accueillir la présence du Christ ressuscité dans le mystère eucharistique célébré par l'assemblée. Le missel est donc le signe d'une Église qui annonce le mystère de Dieu dont elle voit dans l'Eucharistie la source et le sommet. Elle manifeste ainsi que le Seigneur est « *présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre, "le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix" et, au plus haut degré, sous les espèces eucharistiques. [...] Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin, il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux" (Mt 18, 20)* » (SC 7).

L'assemblée apprend ainsi à devenir Corps du Christ, dans la célébration du mystère même qui la fonde comme Église.

Enfin, ce livre liturgique traduit que l'Église croit comme elle prie, que la loi de la prière est la loi de la foi. Par la célébration qu'il régule, le Missel romain nous apprend à croire en Dieu et à professer la foi dans la force du don de l'Esprit saint. De ce point de vue, cet ouvrage invite à redécouvrir comment la liturgie est bien ce lieu où la foi atteint sa pleine maturité : «*Si la célébration sacramentelle est véritablement le lieu dont tout part et où tout est appelé à revenir, n'est-ce pas elle qui doit donner leur pleine portée théologale aussi bien à l'engagement dans le monde qu'à l'annonce de la foi ? N'y a-t-il pas en effet un risque réel qu'en se détachant de la vie liturgique et sacramentelle, l'annonce du message se transforme en propagande, que l'engagement des chrétiens perde sa saveur propre et que la prière dégénère en évasion ?* »
[*Lettre aux catholiques de France*, 1997, p. 91]

La messe ouvre ainsi un chemin permanent de nature catéchuménale où chacun est appelé à approfondir sa foi. L'affirmer en proclamant le *Credo* invite à l'annoncer comme une bonne nouvelle : Dieu est créateur, Dieu est sauveur.

Le Missel romain est donc un livre au service d'une assemblée réunie par la Parole et pour la prière, une assemblée qui devient le Corps du Christ, parce qu'elle est une assemblée qui fait mémoire du sacrifice du Christ. Cette mémoire s'accomplit au plus haut point dans la charité. Si la liturgie est la source et le sommet de la vie chrétienne, elle n'en est pas le tout. Elle permet aux chrétiens d'apprendre à vivre selon les savoir-être du Royaume. Se mettre à l'écoute de l'Écriture sainte proclamée dans les lectures, c'est devenir témoin de la Parole de Dieu et serviteur de son annonce. Ouvrir les mains et échanger la Paix, c'est accepter de lutter contre l'injustice et la haine. Dire « *amen* » en recevant le Corps du Christ, c'est apprendre à le discerner dans les pauvres et les petits qui nous sont donnés à servir. Pour demeurer concrètement dans cette charité vécue, il convient de découvrir comment Dieu est à la source de tout amour et de toute miséricorde. La messe en trace un itinéraire au cœur de la vie du croyant pour qu'elle soit ce culte véritable adressé à Dieu (Rm 12, 1).

La réception de la nouvelle traduction du Missel romain ne se résume donc pas dans le changement des mots ou des pages d'un livre épais. Elle est à la fois le chemin et le miroir d'une vie chrétienne qui reconnaît en Dieu la source de toute bénédiction et de toute vie. ■

Documents Épiscopat

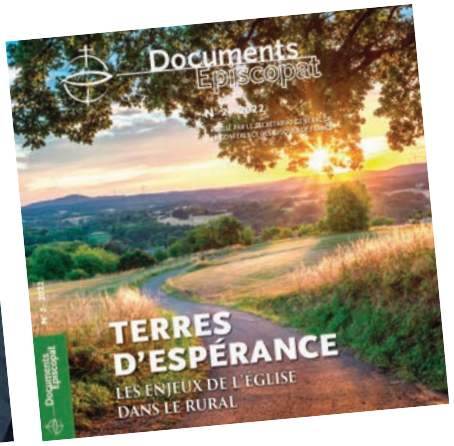

En 2021 et 2022, *Documents Épiscopat*, la revue du secrétariat général de la CEF, a publié les titres suivants :

N° 1/2021
LA SEMAINE DE PRIÈRE
POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS
MGR DIDIER BERTHET

N° 2/2021
CHARLES DE FOUCAULD
UN CHEMIN POUR LA MISSION
MGR JEAN-MARC AVELINE

N° 3/2021
DES HOMMES ET DES ANIMAUX
REGARDS ET MOTS CHOISIS
MGR JEAN-PIERRE VUILLEMIN

N° 4/2021
ÉGLISE ET SPORT
UN TERRAIN DE RENCONTRES
MGR JACQUES BLAQUART

N° 5/2021
L'AUMÔNERIE GÉNÉRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE
MGR MAURICE DE GERMINY

N° 6/2021
LES RESSOURCES DE L'ÉGLISE
SENS SPIRITUEL ET ENJEU PASTORAL DU DON
MGR DENIS MOUTEL

N° 7/2021
LA PASTORALE ÉTUDIANTE
CROISSANCE DES JEUNES ET PROCESSUS MISSIONNAIRE
MGR LAURENT PERCEROU

N° 8/2021
« IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT DE MIGRANTS »
MGR BRUNO VALENTIN

N° 1/2022
LA SYNODALITÉ
EXPÉRIENCE DE FRATERNITÉ ET DE COMMUNION
MGR ALEXANDRE JOLY

N° 2/2022
TERRES D'ESPÉRANCE
LES ENJEUX DE L'ÉGLISE DANS LE RURAL
MGR JACQUES HABERT

© CEF / 2023

Directeur de la publication : Père Hugues de Woillemont

Coordination : Diane Pilotaz – Frédéric Bergeret – Virginie Topcha

• **Édition :** Pôle édition-publication de la Conférence des évêques de France
Secrétariat de rédaction : Annie Dedieu - Conception graphique : Samuel Tornéro - Révision : Laurence Vitoux
• **Crédit photographique :** Barbara Costello/Godong, couverture ; Corinne Simon, p. 5, 10 ; Pascal Deloche/Godong, p. 10, 31, 35, 44 ; Abaca Press/Alamy Stock photos, p. 6, 7 ; P. Deliss/Godong, p. 7 ; Philippe Lissac, p. 8 ; Gwenaëlle R./Adobe Stock, p. 12 ; Archives de l'archevêché de Strasbourg, p. 12 ; Sébastien Désarmaux/Godong, p. 14 ; CLG/CEF, p. 19, 26 ; Laurent Ferrière, p. 21 ; Tekoaphotos, p. 22, 25 ; Tilio Paolo/Adobe Stock, p. 29 ; Fred de Noyelle/Godong, p. 33, 40 ; guillaume Poli/CEF, p. 36 ; DR/capture d'écran KTO, p. 8, 9, 11 ; DR, p. 9, 13 ;

• **Impression :** Imprimerie de Champagne - Langres

eglise.catholique.fr

@eglisecatho

Conférence des évêques de France

@Eglisecatho

Conférence des évêques de France

58 avenue de Breteuil
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00
eglise.catholique.fr